



ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE
Quatrième session
Genève, 16-18 décembre 1996
Point 6 de l'ordre du jour provisoire

ACTIVITES EXECUTEES CONJOINTEMENT DANS LE CADRE
DE LA PHASE PILOTE

Mode de présentation uniforme des rapports

Note du secrétariat

I. INTRODUCTION

A. Mandat

1. A sa première session (COP 1), la Conférence des Parties, dans sa décision 5/CP.1 1/, a décidé de mettre en oeuvre une phase pilote pour les activités exécutées conjointement. Les critères applicables à ces activités et les principes régissant la phase pilote ont été définis dans la même décision.

2. A leurs deuxième sessions, l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre (SBI) ont adopté un cadre initial pour l'établissement de rapports sur les activités exécutées conjointement au titre de la phase pilote. Le SBSTA a décidé de procéder, en coopération avec le SBI et avec l'aide du secrétariat, à la compilation et à la synthèse des renseignements communiqués par les Parties, sous la forme d'un rapport que la Conférence des Parties examinerait chaque année, et d'élaborer, en se fondant sur ces renseignements, des suggestions visant à améliorer le cadre initial pour l'établissement des rapports et, au besoin, à résoudre les problèmes méthodologiques (FCCC/SBSTA/1996/8, par. 73 et 76).

1/ Pour les décisions adoptées par la Conférence des Parties à sa première session, voir le document FCCC/CP/1995/7/Add.1.

3. A la troisième session du SBSTA, les Parties ont examiné le rapport intérimaire du secrétariat (FCCC/CP/1996/14 et Add.1) et demandé à celui-ci "de faire des suggestions concernant un mode de présentation uniforme de nature à promouvoir l'établissement de rapports conformes au cadre initial arrêté à cet effet" (FCCC/SBSTA/1996/13, par. 38 a)).

B. Structure de la présente note

4. Le corps du rapport traite du mode de présentation uniforme et de la procédure de communication des rapports. Les annexes I et II suggèrent un premier mode de présentation uniforme des rapports pour les activités exécutées conjointement et pour les programmes nationaux respectivement.

C. Action proposée

5. Les Parties sont invitées à adopter un premier mode de présentation uniforme pour l'établissement des rapports sur les activités exécutées conjointement. Les modes de présentation suggérés dans les annexes à la présente note sont destinés à servir de base de discussion. Ils pourront évoluer par la suite en fonction des résultats des travaux méthodologiques et de l'expérience acquise.

II. PREMIER MODE DE PRESENTATION UNIFORME DES RAPPORTS

6. Les points de vue des sept Parties ci-après sont parvenus au secrétariat en temps voulu pour être pris en considération dans la présente note : Allemagne, Australie, Canada, Costa Rica, Etats-Unis d'Amérique, Mexique, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

A. Activités exécutées conjointement

7. La plupart des Parties sont d'avis que le mode de présentation uniforme des rapports sur les activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote devra être modifié en fonction des résultats des travaux méthodologiques et de l'expérience acquise. Elles estiment aussi que le mode de présentation uniforme devrait suivre de près le cadre initial pour l'établissement des rapports adopté à la deuxième session du SBSTA et du SBI et contenu dans le rapport du SBSTA sur les travaux de cette session (FCCC/SBSTA/1996/8). Le projet contenu dans l'annexe I reprend donc pour l'essentiel la structure du cadre initial et harmonise la présentation des renseignements dans ses différentes sections en se fondant sur les suggestions des Parties.

8. Les remarques et les propositions des Parties ont été incluses dans le projet de mode de présentation uniforme le plus souvent en notes de bas de page (dont certaines indiquent les travaux méthodologiques à faire pour améliorer et affiner le projet et donnent des listes de réponses types).

9. Les Parties ont suggéré que, pour faciliter la comparaison, les données communiquées soient converties en unités de mesure acceptées d'un commun accord. La table ronde sur les activités exécutées conjointement, que le SBSTA

a demandé au secrétariat d'organiser en parallèle avec la quatrième session du SBSTA en décembre 1996 (FCCC/SBSTA/1996/13, par. 38 b)), devrait permettre l'échange d'informations et de données d'expérience sur les projets et les programmes en cours. Ces questions pourraient être examinées par la table ronde et lors d'ateliers techniques sur les problèmes méthodologiques.

10. Une Partie a soulevé la question des informations concernant les projets en cours d'élaboration. Il a été suggéré que ces projets soient mentionnés dans une section séparée et regroupés par régions. Le secrétariat n'a pas retenu cette suggestion. Ces informations pourraient être communiquées dans le cadre de la table ronde. Elles pourraient être incluses dans le bilan (FCCC/SBSTA/1996/13, par. 38 d)), établi régulièrement par le secrétariat, et feraient l'objet d'une section séparée.

11. La question de l'échange d'informations sur les intentions d'accueillir ou de financer des projets ou un certain type de projets a été soulevée. Ces informations, lorsqu'elles sont soumises officiellement, pourraient aussi être incluses dans le bilan. Toutefois, d'autres moyens plus directs pourraient être envisagés, par exemple dans le cadre de l'initiative CC:INFO/WEB.

12. On se rappelle que le SBSTA, à sa deuxième session, a invité les Parties à désigner le ministère ou l'administration publique habilité à accepter, approuver ou entériner des activités à exécuter conjointement et à en informer la Conférence des Parties par l'intermédiaire du secrétariat (FCCC/SBSTA/1996/8, par. 74). C'est un point important pour la circulation de l'information puisque seules les informations fournies à l'organe pertinent de la Convention par les autorités nationales désignées peuvent être examinées. (Pour la liste la plus récente de ces autorités, voir le bilan des activités exécutées conjointement dans le document FCCC/SBSTA/1996/17 ou sur UNFCCC-Website, URL: <http://www.unfccc.de>, sous CC:INFO products. Cette liste est mise à jour chaque fois qu'une autorité est désignée.)

B. Programmes nationaux

13. Le mode de présentation proposé pour les programmes nationaux comporte à la fois des tableaux et du texte libre, comme l'avaient demandé les Parties qui craignaient que l'utilisation exclusive de tableaux ne permettent pas de décrire les programmes dans toute leur complexité.

III. PROCEDURE DE COMMUNICATION

14. Lorsque le premier mode de présentation uniforme sera adopté, on suggère que toutes les activités ayant déjà fait l'objet d'un rapport soient à nouveau présentées selon le mode uniforme afin d'assurer la transparence et la comparabilité des rapports. L'établissement du rapport de synthèse par les organes pertinents s'en trouverait facilité. Les rapports soumis ultérieurement pour chaque activité contiendront seulement le titre exact de l'activité et les renseignements nouveaux ou modifiés (le nouveau numéro de téléphone d'un organisme, les nouvelles estimations des émissions de gaz à effet de serre qui pourraient être évitées, etc.). Seules seront prises

en considération les activités pour lesquelles on aura reçu des rapports de toutes les autorités nationales désignées, sans exception, des Parties participantes :

a) En cas de soumission d'un rapport commun, le rapport est présenté par l'autorité désignée d'une Partie participante, avec des lettres des autorités nationales pertinentes de toutes les autres Parties participantes attestant qu'elles souscrivent aux informations transmises;

b) En cas de rapports distincts : les rapports sont soumis séparément par l'autorité nationale désignée de toutes les Parties participantes sans exception. Les informations ne seront compilées que lorsque toutes les Parties participantes auront soumis leurs rapports.

15. Pour faciliter le travail de l'organe chargé d'établir les rapports et celui du secrétariat qui assure la synthèse et la diffusion des informations, il est suggéré que le secrétariat mette le premier mode de présentation uniforme adopté sous la forme d'une matrice électronique pour les principaux logiciels de traitement de textes. Ceux-ci pourraient être proposés sur disquette ou sur un autre support approprié aux autorités nationales qui souhaitent se servir des fichiers pour établir leur rapport sur chaque activité et/ou sur leur programme national.

Annexe I

**PROJET DE MODE DE PRESENTATION UNIFORME DES RAPPORTS :
ACTIVITES EXECUTEES CONJOINTEMENT**

A) Description du projet

- 1) Titre du projet :
- 2) Participants/acteurs :

Veillez remplir un tableau pour chaque participant/acteur. Pour chaque personne remplissez à partir de "Rôle dans l'activité".

Nom de l'organisation <u>a/</u> (anglais)	
Nom de l'organisation (locale)	
Département	
Sigle (anglais)	
Sigle (local)	
Rôle dans l'activité	(Une classification type sera élaborée)
Rue	
Code postal	
Ville	
Pays	
Téléphone	
Fax	
Adresse électronique	
WWW-URL	
Responsable (de cette activité)	
Nom	
Prénom	
Fonction	
No de téléphone direct	
No de fax direct	
Adresse électronique personnelle	

a/ Organisation : on entend par ce terme les institutions, les ministères, les entreprises, les organisations non gouvernementales, etc., qui participent à l'activité, c'est-à-dire les instituts de recherche associés au projet, les vérificateurs des comptes et l'administration publique qui suit de près l'activité.

3) Activité :

Description générale	
Type de projet <u>a/</u>	
Lieu (préciser : ville, région, Etat)	
Date de début de l'activité	
Date de fin de l'activité	
Durée de l'activité si elle diffère de la date de fin <u>b/</u>	
Données techniques <u>c/</u>	

a/ Par exemple, si l'on utilise la classification du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), les projets peuvent concerner le rendement énergétique; les sources d'énergie renouvelables; le passage à d'autres combustibles; la protection, la remise en état ou le reboisement des forêts; le boisement; le piégeage des émissions fugaces; les émissions produites par les procédés industriels, les solvants, l'agriculture, l'élimination des déchets et les combustibles de soute.

b/ Des travaux méthodologiques seront nécessaires pour définir la durée des activités.

c/ Des travaux méthodologiques seront nécessaires afin de déterminer les données minimales à fournir pour chaque type d'activité.

4) Coût :

	Année 1	Année 2	...	Année X
Coût du projet en dollars des Etats-Unis				
Part des "activités exécutées conjointement" en dollars des Etats-Unis				
Evaluation en termes monétaires des effets indirects, dans la mesure du possible				
Montant en dollars des Etats-Unis par tonne d'équivalent CO ₂ évitée				

Décrivez brièvement la manière dont les coûts sont calculés :

5) Procédures d'évaluation résultant d'un accord mutuel :

Décrivez les procédures en précisant le nom des organisations concernées a/

a/ Veuillez vérifier que les renseignements concernant toutes les organisations mentionnées ont bien été indiqués à la section A.2 ci-dessus.

B) Modalités d'acceptation, d'approbation ou de soutien par le gouvernement

Etant donné que les rapports ne peuvent être soumis que par des autorités nationales désignées ou doivent être accompagnés de documents attestant que ces autorités souscrivent aux rapports communs, on peut considérer que les activités décrites ont été acceptées, approuvées ou soutenues par le gouvernement.

1) Pour l'activité :

- Premier rapport et soumission d'un rapport commun : veuillez joindre les copies des lettres d'approbation de chaque autorité nationale désignée des Parties qui participent à l'activité.

- Rapports suivants :

L'activité a été : interrompue

achevée plus tôt.

Veuillez préciser :

2) Ce rapport est un rapport commun :

Oui, communiquez une copie de l'accord/approbation des autorités nationales désignées concernées

Non.

3) Brève observation générale du gouvernement le cas échéant :

- C) *Mesure dans laquelle le projet est compatible avec les priorités et stratégies nationales (développement, conditions socio-économiques, environnement) et leur est complémentaire*

<p>Décrivez dans quelle mesure l'activité est compatible avec les priorités et stratégies nationales en matière de développement économique et socio-économique et d'environnement et dans quelle mesure elle les complète (indiquer les plans nationaux, la législation, etc.)</p>

- D) *Avantages découlant des activités exécutées conjointement au titre du projet*

Des informations quantitatives doivent être fournies dans la mesure du possible. A défaut, une description qualitative doit être donnée et, si des informations quantitatives deviennent disponibles, elles pourront être communiquées au moyen de mises à jour (si le volume de ces informations quantitatives est trop important, on peut indiquer seulement la source).

Décrivez en détail les avantages environnementaux :	
Existe-t-il des données quantitatives pour l'évaluation des avantages environnementaux	Oui/non
Décrivez en détail les avantages sociaux :	
Existe-t-il des données quantitatives pour l'évaluation des avantages sociaux	Oui/non
Décrivez en détail les avantages économiques :	
Existe-t-il des données quantitatives pour l'évaluation des avantages économiques	Oui/non

- E) *Evaluation des avantages à long terme réels et mesurables concernant l'atténuation des changements climatiques, qui découlent d'activités exécutées conjointement et qui n'auraient pas été possibles sans ces activités*

- 1) Emissions estimées en l'absence des activités (niveau de référence) :

Description du niveau ou du scénario de référence et méthodologies appliquées :

2) Emissions estimées en cas de mise en oeuvre des activités :

Description du scénario et méthodologies appliquées :

Remplissez les tableaux suivants, s'il y a lieu :

Tableau récapitulatif : Réductions prévues des émissions :

	Bag à effet de serre	Année 1	Année 2	...	Année X
A) Scénario de référence	CO ₂				
	CH ₄				
	N ₂ O				
	divers				
B) Mise en oeuvre d'activités	CO ₂				
	CH ₄				
	N ₂ O				
	divers				
C) Effet (B-A)	CO ₂				
	CH ₄				
	N ₂ O				
	divers				
D) Effet cumulatif ^{a/}	CO ₂				
	CH ₄				
	N ₂ O				
	divers				

^{a/} On pourrait envisager des travaux méthodologiques sur les taux de diminution.

Tableau récapitulatif : Réductions réelles des émissions:

	Day à effet de serre	Année 1	Année 2	...	Année N
A) Scénario de référence	CO ₂				
	CH ₄				
	N ₂ O				
	divers				
B) Mise en oeuvre d'activités	CO ₂				
	CH ₄				
	N ₂ O				
	divers				
C) Effet (B-A)	CO ₂				
	CH ₄				
	N ₂ O				
	divers				
D) Effet cumulatif ^{a/}	CO ₂				
	CH ₄				
	N ₂ O				
	divers				

^{a/} On pourrait envisager des travaux méthodologiques sur les taux de diminution.

F) Apports en sus des obligations financières incombant aux Parties visées à l'annexe II de la Convention dans le cadre du mécanisme financier, ainsi que des flux actuels de l'aide publique au développement

Catégorie de financement ^{1/} (Utiliser une ligne pour chaque source)	Montant (dollars des Etats-Unis)

^{1/} Sources possibles : particuliers/entreprises privées/sociétés multinationales privées/fonds d'investissement/Fonds pour l'environnement mondial*/Banque mondiale*/Société financière internationale*/Banque africaine de développement*/Banque asiatique de développement*/Banque européenne pour la reconstruction et le développement*/Inter-American Development Bank*/Programme des Nations Unies pour le développement*/Divers*.

* Veuillez préciser :

- G) Contribution au renforcement des capacités, au transfert de technologies et de savoir-faire écologiquement rationnels à d'autres Parties, en particulier à des pays en développement Parties, en vue de leur donner les moyens de mettre en oeuvre les dispositions de la Convention. A cette fin, les pays développés Parties devraient soutenir le développement et le renforcement des capacités et technologies endogènes des pays en développement Parties*

Transfert de technologies et de savoir-faire écologiquement rationnels	Décrire brièvement

Capacité endogène soutenue ou renforcée :

Capacité endogène Nom de l'organisation <u>1/</u>	Développement (DEV)/ renforcement (REN)	Décrire brièvement
	(DEV ou REN)	

1/ Veuillez vérifier que les renseignements concernant toutes les organisations énumérées ont bien été indiqués à la section A.2.

- H) Observations complémentaires, le cas échéant, portant notamment sur l'expérience pratique acquise ou les difficultés techniques éprouvées, les effets, les répercussions, les divers obstacles rencontrés*

Veuillez indiquer le cas échéant :

- 1) Expérience pratique acquise :
- 2) Difficultés techniques :
- 3) Effets observés :
- 4) Répercussions observées :
- 5) Autres difficultés rencontrées :
- 6) Divers :

Annexe II

PROJET DE MODE DE PRESENTATION UNIFORME DES RAPPORTS :
PROGRAMME NATIONAL

1) *Autorité nationale désignée pour les activités exécutées conjointement :*

A) A remplir seulement si les renseignements n'ont pas déjà été communiqués
ou si des changements ont été apportés

Nom de l'autorité nationale (anglais)	
Nom de l'autorité nationale (local)	
Département	
Sigle (anglais)	
Sigle (local)	
Rôle dans l'activité	(des classifications types seront élaborées)
Rue	
Code postal	
Ville	
Pays	
Téléphone	
Fax	
Adresse électronique	
WWW-URL	
Responsable (de cette activité)	
Nom	
Prénom	
Fonction	
No de téléphone direct	
No de fax direct	
Adresse électronique personnelle	

B) Décrivez la structure du programme :

2) **Procédures à suivre pour obtenir l'approbation :**

A) Brève description de la procédure :

B) Critères applicables à la description de l'acceptation d'une activité exécutée conjointement :

a) **Décision 5/CP.1 :**

Critères appliqués à l'échelle nationale

b) **Autres critères :**

Critères appliqués à l'échelle nationale

3) **Description des éléments de programme :**

Description :

4) **Résumé des activités :**

Type de projet <u>a</u> /	Titre de l'activité	Gaz à effet de serre			
		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	Divers
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

a/ Par exemple, si l'on utilise la classification du GIEC, les projets peuvent concerner le rendement énergétique; les sources d'énergie renouvelables; le passage à d'autres combustibles; la protection, la remise en état ou le reboisement des forêts; le boisement; le piégeage des émissions fugaces; les émissions produites par les procédés industriels, les solvants, l'agriculture, l'élimination des déchets et les combustibles de soute.
